

## TERRITOIRES RURAUX & POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT CULTUREL

### **Peut-on réduire les inégalités d'accès à la culture ?**

5 février 2016, au Château de Goutelas, Marcoux (42)

*Synthèse rédigée par les étudiants du Master 2 Etudes Rurales, mention Patrimoine Rural et Valorisation Culturelle, Université Lyon II.*

Le 5 février 2016, au château de Goutelas, Centre Culturel de Rencontre, situé à Marcoux (42), a eu lieu une journée de rencontres, dont l'objectif était d'établir un premier bilan de la démarche engagée par la DRAC Rhône-Alpes visant à pallier les inégalités territoriales d'accès aux arts et à la culture en milieu rural.

#### **Rappel du contexte de la journée :**

La DRAC Rhône-Alpes travaille sur le développement de l'éducation aux arts dans des intercommunalités majoritairement rurales, en poursuivant l'objectif de corriger les inégalités d'accès à la culture. Depuis 2014, la DRAC a établi une cartographie des communes regroupées en Etablissements publics de Coopération Intercommunale (EPCI) correspondant aux critères des territoires ciblés pour y mettre en œuvre la Convention de l'éducation aux arts et à la culture dans les territoires prioritaires. « 26 EPCI sur 50 ont choisi de s'impliquer dans une démarche de contractualisation avec l'Etat et les collectivités territoriales. Chaque EPCI est en lien direct avec un référent de la DRAC. Ce référent est un cadre qui a en charge un territoire et devient la porte d'entrée de la DRAC pour le territoire »<sup>1</sup>. Cette convention a pour but de sensibiliser des populations non seulement éloignées géographiquement de l'offre culturelle, mais aussi économiquement et socialement.

#### **Eléments de synthèse :**

La journée organisée à Goutelas a réuni environ 150 personnes, venant de l'ensemble de la nouvelle région Auvergne - Rhône-Alpes : des agents et élus des collectivités locales des départements de la Loire, de Haute-Savoie, du Puy-de-Dôme, de l'Ardèche, de l'Isère, des représentants du Parc Naturel du Pilat, des Pays d'Art et d'Histoire (VPah), ainsi que des professionnels des arts et de la culture, des membres des structures d'éducation populaire, des centres socioculturels, des musées et autres institutions patrimoniales.

La journée s'est ouverte par la présentation du Forez, territoire au cœur du département de la Loire, entre Lyon et Clermont-Ferrand, par la présidente de l'association du Château de Goutelas, Marie-Claude Mioche. Malgré des inégalités territoriales géographiques et économiques, les acteurs de ce territoire tentent d'impulser une dynamique culturelle globale. Cette action passe notamment

---

<sup>1</sup> Site de la DRAC Auvergne – Rhône-Alpes, Action culturelle et territoriale, Territoires prioritaires, <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes/Action-culturelle-et-territoriale/Territoires-prioritaires>.

par les projets de la Convention de développement culturel. Le territoire bénéficie de la présence du Centre culturel de rencontre de Goutelas, dont le projet se situe à l'articulation de la culture et de la citoyenneté. Les Centres culturels de rencontre associent dans leur mission : la réhabilitation et la mise en valeur du monument historique dans lequel il se trouve, une capacité d'accueil et de service et une activité de production intellectuelle et artistique<sup>2</sup>. Le château de Goutelas appartient à la communauté de communes depuis 2005. Il est un haut lieu patrimonial. Aujourd'hui, comme le souligne Marie-Claude Mioche, le château de Goutelas est un exemple de ces lieux clefs, au service de la culture et du « vivre ensemble ». Comme les autres Centres culturels de rencontre, il doit rester intégré dans son territoire et y créer une véritable dynamique culturelle et artistique.

L'objectif de cette journée de rencontre était donc de mesurer, à travers des exemples d'actions culturelles, quel était l'état actuel du dynamisme culturel en milieu rural et quels premiers enseignements à tirer des conventions EAC signées dans la région Rhône-Alpes<sup>3</sup>.

La journée s'est déroulée en plusieurs temps, avec un « état des lieux » de la culture en milieu rural par Claire Delfosse, professeure de géographie à l'Université Lyon II et directrice du laboratoire d'Etudes Rurales. Elle a montré que les disparités rural/urbain restent encore très fortes. Cependant le milieu rural, par son histoire et ses mutations, constitue un terreau favorable au développement culturel.

Les intervenants successifs ont pu présenter des exemples concrets d'actions menées sur différents territoires, avec toujours la volonté de montrer quels acteurs pouvaient être sollicités et quels liens étaient créés avec les populations locales. Chaque intervention était nourrie d'un débat avec l'assemblée, amenant ainsi des illustrations et des questionnements, à la fois de personnes de « terrain », représentant.es d'associations artistiques, comme des agents des collectivités territoriales et de l'Etat.

Tout au long de la journée, les difficultés internes au milieu rural ont été soulevées, avec l'idée que la culture doit arriver à s'adapter aux contraintes à la fois géographiques, sociales et humaines. La problématique de la représentation du territoire rural reste encore très présente aujourd'hui. Stigmatisé, perçu comme un monde éloigné de tout, territoire des confins porteur d'une faible densité de population, où les services publics sont en retrait, l'espace rural va finalement susciter des actions menées par des porteurs de projet qui ont envie de valoriser le territoire, lui redonner une certaine attractivité, l'interroger et lui redonner son originalité. Cette nouvelle attractivité permet d'attirer de nouvelles populations et fait du milieu rural un véritable foyer « d'incubations d'initiatives »<sup>4</sup>, comme le présentent chacun à leur tour les intervenants de cette journée.

La réflexion menée tout au long de la journée consistait à savoir comment aider à la création de projets communs au sein de la population. Différents facteurs et diagnostics ont été avancés. Par exemple, l'intégration de la population au sein de son territoire passe notamment par la question de l'urbanisme, qui doit favoriser la rencontre des habitants. Cela peut se traduire par une organisation plus mutualisée, alternative au logement pavillonnaire pour réfléchir sur le « vivre ensemble ». Cette

---

<sup>2</sup> Charte du réseau des Centres culturels de rencontre

<sup>3</sup> Education aux arts et à la culture.

<sup>4</sup> Propos de Pascal Desmichel, intervenant, maître de conférences en géographie à l'Université Blaise Pascal (Clermont-Ferrand)

logique urbanistique permet d'atteindre une certaine mixité sociale et la mise en place de projets entre les habitants ; objectif qui peut alors être relié au champ culturel.

La notion d'espaces de rencontre et de discussion a été mise en avant à de nombreuses reprises. Elle fait écho à une demande globale de la part des acteurs culturels souhaitant faciliter le dialogue avec leurs partenaires à la fois associatifs et administratifs.<sup>5</sup> Dans l'espace rural, échanger, créer du réseau et des partenariats, mieux connaître les compétences humaines du territoire, sont des approches vitales pour mettre en place des projets artistiques et culturels et toucher un plus large public. Toutefois, des participants ont souligné les difficultés qu'ils ont rencontrées pour trouver les personnes à qui s'adresser pour monter les projets et bénéficier d'un suivi et d'un soutien. De nombreuses communes et EPCI n'ont pas la compétence culture en milieu rural, ce qui ne facilite pas la prise de contact. Une des propositions serait de créer des comités de pilotage, des comités techniques, pour arriver à réunir les porteurs de projet, les artistes, les chargés de mission, les représentants de l'Etat, à savoir département, région, communauté de communes, pour ainsi faciliter voire créer le dialogue entre les acteurs du territoire. Un des exemples cités est celui de l'association « Vents des forêts », espace d'art contemporain à ciel ouvert situé dans la Meuse, dont le directeur artistique a su se positionner en tant que médiateur entre les élus et les artistes.

Ce souci de « co-construction » passe aussi par la question du rôle des élus et de leur place dans les projets qui se mettent en place. Pour de nombreux acteurs, dans la logique d'une démarche participative, il existe une véritable volonté d'intégrer les acteurs locaux. Néanmoins le travail commun entre les politiques et les artistes reste souvent difficile à mettre en place, car ce type de politique culturelle confronte des acteurs aux profils différents. Pourtant, l'accompagnement renforcé des projets culturels par les élus permet aussi de les ancrer dans le territoire et de les pérenniser. Leur mobilisation peut aussi aider à créer du lien avec les habitants et apporter un soutien financier. L'idée est d'arriver à de la création participative. Cette démarche doit aussi aider à faire émerger des objectifs de territoire, par exemple un meilleur dynamisme local, auxquels vont pouvoir répondre les porteurs de projet. L'exemple du Pays d'Astrée présenté par Marie-Claude Mioche en début de journée illustre cette saisie des projets par la communauté de communes et le soutien quotidien des actions du Centre culturel de Goutelas.

Comme cela a été souligné, il est donc important de tenter de dépasser la logique descendante afin d'aller vers une logique de rencontre, et d'arriver à ce que tous les acteurs soient en confiance. C'est un des objectifs de la convention EAC de la DRAC. Ainsi, l'intervention des chargés de mission de la DRAC doit favoriser les dialogues et l'appropriation de la culture par les collectivités locales, comme a pu le souligner Jean-François Marguerin, ancien directeur de la DRAC Rhône-Alpes. La DRAC est donc là pour aider à la mise en place de solutions au niveau local, soutenir les artistes locaux pour qu'ils puissent « travailler et vivre au pays », tout en introduisant un apport extérieur avec d'autres visions d'artistes.

Un premier bilan de la convention de Développement d'Education aux Arts et à la Culture (EAC) a été présenté par Pierre Legall et Léo Sinigaglia du Laboratoire d'Etudes rurales. Une trentaine de territoires ont été diagnostiqués prioritaires. Les publics visés sont issus de la classe modeste, bénéficiant de faible revenu. Un des objectifs était d'amener les territoires conventionnés à travailler entre eux, mais les EPCI se sont peu associés. Toutefois, la loi NOTRe remet en cause le périmètre des

---

<sup>5</sup> Constat qui a surgi dans le cadre de la rencontre.

conventions. En 2017, il faudra donc voir comment les nouveaux territoires arrivent à s'adapter à la fusion des EPCI. L'évaluation des conventions soulève également la question du manque de chargés de mission « culture » au sein des EPCI. La convention EAC s'adresse essentiellement aux jeunes, mais a du mal à atteindre les adolescents, notamment les lycéens souvent scolarisés à l'extérieur du territoire de l'EPCI en question. Les objectifs et les temps d'application de la convention varient aussi fortement suivant les territoires. La présence d'artistes et de structures influence les démarches et les actions. La convention ajoute de la visibilité aux artistes locaux et permet à des artistes extérieurs de s'associer aux structures locales existantes pour se diffuser. Il semble que les projets mis en place aient du mal à être articulés entre eux et ne s'inscrivent pas toujours dans une logique de projet de territoire. Cependant, on remarque un véritable effort de la part des EPCI pour diffuser au mieux l'ensemble des activités et créer une articulation entre celles qui sont proposées.

L'enjeu de la convention EAC est de dépasser la simple consommation culturelle. C'est un moyen aussi de sensibiliser dès le plus jeune âge et de toucher les parents qui peuvent être éloignés d'une réflexion culturelle. L'enjeu final est d'attirer les non-usagers. Arriver à cette « démocratisation » de la culture, c'est aussi faire en sorte que les lieux culturels deviennent comme des bistrotts : des lieux dont on pousse facilement la porte et où l'on va pouvoir passer un bon moment, trouver du lien social comme le montrent les exemples d'actions culturelles présentées par Pascal Desmichel, maître de conférences en géographie à l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand.

« Faire des choses » avec des acteurs locaux, dans des lieux peu touristiques (voire peu connus) et non-fréquentés, permet aussi de redécouvrir le territoire local, tout en le questionnant, pour à la fois s'en inspirer et en même temps y inviter la création et lui laisser toute liberté d'expression. Les acteurs locaux constituent des interlocuteurs privilégiés, qui connaissent le lieu où ils vivent et travaillent. Ainsi, comme a pu le montrer Pascal Desmichel, à travers des exemples de projets développés avec ses étudiants, les acteurs culturels ont tout intérêt en milieu rural à trouver des lieux hybrides, des zones de dialogue pour pallier le manque d'équipements culturels. Ces « tiers-lieux » comme il les présente, peuvent aussi permettre de sauver des friches et zones laissées à l'abandon, dans un espace où la valorisation passe souvent par le patrimoine.

Cette journée a permis d'ouvrir différents champs de discussions qui restent à travailler et à élargir en mobilisant l'ensemble des acteurs. Les ateliers de travail sont à développer pour permettre aux personnes de continuer à échanger afin d'établir des partenariats, construire des projets communs et trouver des solutions aux problématiques laissées en suspens. L'étude de la Convention du Développement de l'Education aux Arts et à la Culture se poursuit dans différents territoires, en suivant toujours l'objectif de sensibilisation des publics et de mutualisation des actions culturelles.